



**Association Suisse de Surveillance de Matériaux de  
Construction Pierreux**

9, Bubenbergplatz, 3011 Berne

# Certificat

de contrôle interne à l'unité de production

00224

Conformément à la loi fédérale sur les produits de construction (LPCo)  
du 08.10.1999, nous certifions que le produit de construction

**Granulats pour mélanges hydrocarbonés et pour enduits superficiels**

du producteur

**Buhler Eugène et Fils SA**

dans son unité de production

**Marin-Epagnier**

est soumis à un contrôle interne de production. L'organe de contrôle accrédité a procédé au contrôle initial du système de contrôle de production ainsi qu'aux contrôles périodiques. Il a jugé le contrôle interne à l'unité de production et l'a reconnu.

Ce certificat confirme que toutes les exigences de la norme

**SN EN 13043:2002**

relatives à la conformité aux propriétés du produit sont remplies.

Ce certificat est établi pour la première fois le 11 juillet 2006. Il reste valable jusqu'à révocation due aux changements d'exigences de la norme précitée ou des conditions de production respectivement du contrôle interne à l'unité de production.

Berne, le 11 juillet 2006

Martin Weder  
Directeur

Guido Frenzer  
Responsable bureau de  
certification



SCES 093